

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2014

Absents : Sylvain DOUSSE donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD

Convocation : 04 décembre 2014

Secrétaire : Julie BAVEREL

début de séance : 20h00

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

1) Urbanisme

- Droit de préemption : parcelles cadastrées section AB n°512 appartenant à Madame Stéphanie GRESSET et section AB n°510 appartenant à Monsieur Régis DEVAUX. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

- PLU

Suite à une réflexion du Conseil Municipal autour des zones constructibles du Plan Local d'Urbanisme, après délibération, à 10 voix pour et 4 voix contre, le conseil décide des quelques ajustements du Plan de Zonage suivants :

- Evolution de la codification de la zone AU1.3 (secteur de développement avec projet d'ensemble) en AU2 (zone de développement à long terme)
 - Evolution de la codification des zones AU2.3 et AU2.4 (zones de développement à long terme) en AU1 (Zone de développement avec projet d'ensemble)

2) Lotissement

- Vente des terrains

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions d'achat qu'il a reçu pour les lots du lotissement communal.

LOT E / Surface 926 m² : Une seule offre à ce jour

- M. et Mme David et Laura DI BERNARDO – Offre à 53 666.67 € Hors Taxes

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette vente. Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

LOT B / Surface 905 m² : trois offres

- M. Franck DAVID – offre à 45 250 € Hors Taxes
- M. Arnaud BLANC et Mme Marion CLEVENOT – offre à 49583.33 € Hors Taxes
- M. Julien BILLOD-MOREL et Mme Mathilde ENGLEBERT – offre à 50 416.67 € Hors Taxes

Après délibération, à 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte l'offre de M. BILLOD-MOREL et Mme ENGLEBERT et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette vente. Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

3) Service Assainissement

- Tarifs 2014

La commune n'ayant pas pris de délibération en 2014 pour les tarifs d'assainissement, ceux-ci sont les mêmes pour l'année 2014, à savoir :

* Part fixe : 70 €

* Part variable : 0.90 €/m³

La part fixe et la part variable sont facturées sur la période du 1^{er} octobre au 30 septembre (N+1).

Le montant de la « Participation pour l'Assainissement Collectif » s'élève à 650 € payable en 4 fois.

4) Bois

- Prix du stère de bois communal façonné

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, fixe le prix du stère de bois communal façonné à **35 € / stère** à compter du 01 janvier 2015. La vente de ce bois se fera dans la limite de 3 stères par foyer et par an.

5) Demandes de subvention

Le Maire informe le Conseil de 2 demandes de subvention :

- L'Union Sportive Doubs et Loue
- L'Union Nationale du Sport Scolaire du Lycée Jules HAAG, un élève de VORGES-LES-PINS participant au Championnat de France RAID MULTISPORTS qui se déroulera en GUYANE.

Après délibération, à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à L'Union Sportive Doubs et Loue.

Après délibération, à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire du Lycée Jules HAAG.

6) Désignation d'un référent sureté (Gendarmerie)

Le Conseil Municipal désigne Georges POITREY comme référent communal de Sureté.

7) Questions diverses

- Le rapport et les conclusions de l'enquête sur le Plan de Déplacement Urbain de la CAGB est consultable en mairie aux heures de permanence du secrétariat.

- Facturation Assainissement 2013/2014 : Suite à une simplification de la facturation, la part fixe d'assainissement sera désormais facturée sur la période du 1^{er} octobre au 30 septembre, comme c'est déjà le cas pour la part variable. Par conséquent, les abonnés ayant déjà réglé les mois d'octobre, novembre, décembre 2013, la base de facturation de la part fixe 2014 sera de 9 mois, soit de 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

- A compter du 08 mars 2015, chaque logement devra s'équiper de détecteurs de fumée. La commune fera le nécessaire pour les logements communaux.

Fin de séance : 22h30